



maison trop haute terrain naturel cote moyenne

Par **maison bois**, le 11/10/2020 à 14:20

Bonjour, Je suis dans la construction de ma maison cela fait plus d'un an. Le chantier est bloqué par la mairie suite à la hauteur par rapport au terrain naturel et à la cote moyenne, le terrain a été décaissé, un expert géomètre est venu. Qui peut m'aider ? Merci.

Par **amajuris**, le 11/10/2020 à 15:08

bonjour, doit-on comprendre que votre construction n'est pas conforme à votre permis de construire et aux règles d'urbanisme ? Salutations

Par **maison bois**, le 11/10/2020 à 15:42

bonjour, l'année dernière le plu était à 8m j'étais trop haut avant le confinement le plu a été modifié avec le plu il est passé à 9m j'ai de la chance mon terrain est en pente sur la longueur de ma construction j'ai un arbre qui a au moins 20 ans qui se trouve dans le milieu de la pente qui représente la cote moyenne le pied est à 9m pile du faitage merci

Par **Bibi_retour**, le 12/10/2020 à 09:31

Bonjour, rnrn rnrn Votre permis prévoit quelle hauteur ? rnrn Il a été délivré sur la base de quel règlement, nouveau ou ancien PLU ? rnrn Est-il bien valable : pas de recours, de retrait ?

Par **maison bois**, le **12/10/2020 à 12:41**

bonjour, rnrn le permis valider est a 8m rnrn j ai deposer un nouveau permie a 9m depuis le nouveau plu I , qu'il m'on refuser ? rnrn J AI FAIS UN RECOUR SUITE A SE REFUS rnrn MERCI